



COMMUNIQUE DE PRESSE  
12 JUN 2015

## **Secours d'urgence aux personnes et aide médicale urgente**

### **Parution de la circulaire d'application du Référentiel commun Sdis – Samu**

Attendue depuis plusieurs mois, la circulaire Intérieur / Santé du 5 juin parue ce 11 juin, vient préciser et clarifier la mise en œuvre du *Référentiel commun* de 2008 portant sur l'organisation du secours d'urgence à personne (SUAP) et de l'aide médicale urgente (AMU).

Elle est directement issue de la concertation menée cet automne entre les représentants nationaux des sapeurs-pompiers et des médecins urgentistes hospitaliers, rédacteurs de ce communiqué.

Elle est la première traduction de la feuille de route conjointe qui leur avait été donnée par leurs ministères respectifs en octobre dernier, suite au rapport d'évaluation du *Référentiel* réalisé par les Inspections générales de l'administration (IGA) et des affaires sociales (IGAS) à la demande du Président de la République.

Il s'agit d'une MODERNISATION du dispositif associant secours et soins dans le cadre de l'urgence :

- améliorant la réponse aux appels d'urgence par des procédures communes au sein des « centres de traitement de l'alerte 18 » des sapeurs-pompiers et des « centres 15 des SAMU »,
- visant à prendre en compte l'ensemble des acteurs publics du secours et des soins d'urgence disponibles,
- insistant sur la complémentarité voire la synergie entre les services,
- prenant en compte l'ensemble des destinations possibles des patients dans le parcours de soins en urgence,
- confirmant les rôles de chacun, c'est-à-dire :
  - d'une part les sapeurs-pompiers, notamment les médecins et infirmiers du Service de Santé et de Secours Médical, comme acteurs du secours d'urgence aux personnes,
  - d'autre part la régulation médicale du Samu dans la coordination du parcours de soins et le Smur dans l'apport de soins de réanimation d'urgence hors de l'hôpital.

La FNSPF, l'ANDSIS, SuDF, l'AMUF et la SFMU attendent désormais que se prolonge, à l'échelon territorial, l'esprit positif qui a présidé à l'élaboration de ce texte afin de renforcer la complémentarité des intervenants dans un souci d'efficacité de la réponse globale apportée aux blessés, victimes et patients.

#### **Contacts presse**

Sapeurs-pompiers :

Marie-Hélène CHALS


[mh.chals@pompiers.fr](mailto:mh.chals@pompiers.fr)

Tél. : 06 24 89 50 76

01 49 23 66 43

Fédération nationale des  
sapeurs-pompiers de France

[www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr)

 [@pompiersfr](https://twitter.com/pompiersfr)

Samu-Urgences de France

Dr François Braun

[francoisbraun@orange.fr](mailto:francoisbraun@orange.fr)

Tél. : 06 80 32 28 29

Association des Médecins

Urgentistes de France

Dr Patrick Pelloux

Tél. : 06 80 40 09 08

Société Française de

Médecin d'Urgence

Pr Pierre-Yves Gueugniaud

[pierre-yves.gueugniaud@chulyon.fr](mailto:pierre-yves.gueugniaud@chulyon.fr)

Tél. : 06 32 49 25 21

**Annexe :** Circulaire interministérielle N° DGOS/R2/DGSCGC/2015/190 du 5 juin 2015 relative à l'application de l'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente.